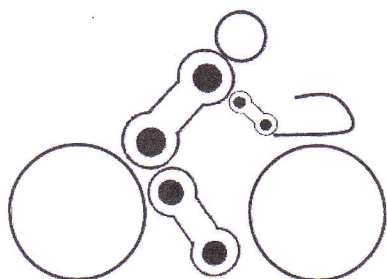


# LE MAILLON SOLIDAIRE

## CHARTRE

de

## L'ATELIER du VELO



Le maillon solidaire

« Le maillon solidaire » est une association participative et constructive, en aucun cas un magasin. L'adhésion est nominative, elle donne accès à « l'atelier du vélo » et tous les services associés. Votre carte d'adhérent, ne peut être, ni prêtée, ni donnée, ni vendue.

En adhérent à l'association, chaque membre s'engage à respecter cette charte:

- Respecter les autres adhérents
- Respecter les locaux, ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture de « l'atelier du vélo »
- Remettre les outils à leur place après utilisation
- Ranger et trier les pièces détachées, ainsi que les déchets dans les bacs appropriés
- Participer au rangement et à l'entretien de l'atelier
- Ne pas laisser son vélo à l'abandon sans les coordonnées de son propriétaire, sans quoi, passé un délai d'une semaine, il sera propriété de l'association
- En aucun cas, ne pas utiliser les services de « l'atelier du vélo et de l'association à des fins commerciales
- Ne pas utiliser les services de l'atelier du vélo et de l'association pour les intérêts de personnes étrangères à l'association
- L'association ne pourra être tenue pour responsable, en cas de vol, détérioration, de perte de matériel et d'effets personnel de chaque adhérent
- Ne pas oublier à « l'atelier du vélo » c'est toi le mécano
- Chaque membre utilisateur de l'atelier est responsable de ses propres réparations et entretien de son vélo. Il ne pourra pas tenir pour responsable un autre adhérent en cas de problème ou défaillance de son matériel.
- Toutes boissons alcoolisées, introduites, stockées ou consommées au sein de l'association, à l'atelier du vélo et lors de manifestations organisées sera strictement interdites
- Chaque adhérent devra respecter les règles du code de la route et se conformer aux règles en vigueur en matière de sécurité
- En adhérent, chaque membre s'engage à respecter les règles en vigueur de l'association
- Toutes infractions et non respect des règles en vigueur de l'association seront susceptibles d'être retenues comme faute grave contre le contrevenant et ainsi de faire l'objet d'une procédure d'exclusion
- Enfin s'engager à respecter la philosophie de l'association « **Ethique, Solidarité, Partage** », afin de partager et construire ensemble un espace de solidarité, de convivialité, d'un bon vivre ensemble et de combattre l'isolement

Acté et adopté par l'assemblée générale constitutive du 13 Avril 2011  
Pour le conseil d'administration et le bureau, le président Michel Bardot

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bardot', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.